

Procès Verbal décisionnel

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL de Collombey-Muraz

Du lundi 19 décembre 2022 à 19h00 à
SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 3 octobre 2022
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 3 octobre 2022
4. Informations du Bureau.
5. Examen et approbation du [budget 2023](#) :
 - Présentation par le Conseil municipal
 - [Rapport de la Commission de gestion](#) et [réponses aux questions de la COGEST](#) (Annexes [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)) / [Amendements](#) / [Prise de position de la COGEST](#)
 - Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget
 - Discussion de détail et vote finale sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation
 - Discussion de détail et vote final sur le budget 2023
6. [Motion](#) : modification du règlement du Conseil général en lien avec la prise des PV de chaque assemblée plénière.
7. En cas d'acceptation du point 6, création d'une commission ad'hoc.
 - Discussion
 - Vote
 - Constitution de la commission si le vote est accepté.
8. [Réponse](#) au [postulat du 16.08.2021, "Pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population"](#)
9. Informations du Conseil municipal.
10. Questions.
11. Divers.

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M Sotillo José, Président, ouvre la séance à 19h00. Il salue les personnes présentes.

Il annonce la nomination de M Serge Hauri (Le Centre) en remplacement de la démissionnaire Mme Gringeri Maria (Le Centre).

Personnes excusées CG :

M Doval Manuel (PLR). Mme Pellegrino Elysa (PLR). M Turin Michel (Le Centre).

Personnes excusées CM :

M Vieux Mikael.

Le secrétaire, M Brendle Christophe, procède à l'appel.

42 personnes présentes, 3 personnes excusées. **Le quorum est atteint.**

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

3. Approbation des procès-verbaux :

Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 3 octobre 2022.

Aucune remarque.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Procès-verbal décisionnel de la séance du 3 octobre 2022.

M Sotillo demande s'il y a des remarques ou des propositions de modifications.

M Gollut Emmanuel (Le Centre) indique qu'au point 8, il est indiqué que M Mikael Vieux (CM) parle de la place du village de Collombey, alors que cela concerne celle de Muraz.

Après vérification dans le PV mot-à-mot, et confirmation de l'erreur, le PV décisionnel est corrigé et envoyé à l'administration.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Informations du Bureau

M Sotillo annonce qu'il y aura la présentation du projet de master plan sur les infrastructures sportives, ainsi que la présentation de la promotion économique de Chablais Région lors du prochain plénum de mars.

Il précise que trois interventions, postulats et interpellation ont été repoussés au prochain plénum.

Il annonce que la fiche des vacances des CG sera dorénavant détaillée par l'administration communale.

Les dates des plénums 2023 ont été définies :

- Lundi 13 mars 2023, 19h00.
- Lundi 12 juin 2023, 19h00.
- Lundi 9 octobre 2023, 19h00.
- Lundi 18 décembre 2023, 19h00.

5. Examen et approbation du budget 2023 :

- Présentation par le Conseil municipal

M Turin Olivier (CM) présente le budget 2023 au nom du Conseil Municipal.

- Rapport de la Commission de gestion et réponses aux questions de la COGEST (Annexes 1, 2, 3, 4, 5) / Amendements / Prise de position de la COGEST

Mme Biolzi Stéphanie, rapporteuse de la COGEST, présente le rapport de la commission.

La COGEST recommande au conseil général :

1 : D'accepter un coefficient d'impôt de 1.25 (inchangé).

2 : D'accepter un taux d'indexation de 168% (+3%).

3 : D'accepter le budget 2023 tel que présenté par le Conseil Municipal.

- Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget

M Birbaum Thomas (PLR) transmet les remarques du PLR concernant le budget. Il indique que le PLR retire les 18 amendements déposés. Le PLR accepte l'entrée en matière.

M Gex-Fabry Romain (UDC) transmet les remarques de l'UDC concernant le budget. L'UDC accepte l'entrée en matière.

Mme Tissières Isabel (PS) transmet les remarques du PS concernant le budget. Le PS accepte l'entrée en matière.

Mme Métrailler Marie (Le Centre) transmet les remarques du PS concernant le budget. Le Centre accepte l'entrée en matière.

Mme Fauquet Lucie (Les Vert-e-s) transmet les remarques de Les Vert-e-s concernant le budget. Le groupe Les Vert-e-s accepte l'entrée en matière.

M Angst Stéphane, président de la COGEST, informe que la COGEST s'est demandé si cela était son rôle de valider les amendements. La COGEST approchera le bureau en début d'année pour définir clairement ses responsabilités.

M Turin Olivier (CM) apporte des réponses aux différentes questions posée par les intervenants.

L'entrée en matière n'est pas combattue et est acceptée tacitement.

- Discussion de détail et vote finale sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation

M Birbaum Thomas (PLR). Le PLR propose d'augmenter le taux d'indexation à 170% au lieu des 168% proposé par la commune, dans le but de soutenir les ménages.

M Turin Olivier (CM) répond à M Birbaum Thomas et indique que le CG ne peut pas demander au CM de monter le taux d'indexation au-delà de ce qui est demandé par le canton.

M Birbaum Thomas (PLR). Le PLR maintient sa proposition en indiquant que la proposition est légale selon article 178 de la loi fiscale, alinéa 6.

M Gex-Fabry Romain (UDC) annonce que l'UDC combat la proposition du PLR.

M Birbaum Thomas (PLR) apporte des précisions complémentaires.

Votation.

Coefficient d'impôt inchangé à 1.25 est accepté à l'unanimité.

Taux d'indexation

Votation pour la proposition du CM à 168%. : 33 votes pour.

Vote pour la proposition du PLR à 170 % : 8 votes pour.

Le taux d'indexation de 168% est accepté par 33 voix contre 8 voix.

- Discussion de détail et vote final sur le budget 2023

Amendement 7 : 1510.3632.12 : Part. frais d'entretien Bâtiment CSI -Monthey. UDC

Romain Gex-Fabry (UDC) présente l'amendement.

Mme Biolzi Stéphanie indique le vote de la COGEST : 2 pour, 3 contre, 3 abstentions.

M Planchamp Jean-Luc (CM) apporte des précisions concernant le contenu de la rubrique amendée.

Discussion générale

M Gaillard David (Le Centre) mentionne qu'il est étonné que l'on discute d'un amendement sur une rubrique liée.

M Gex-Fabry Romain (UDC) retire l'amendement à la suite des explications du CM.

Amendement retiré.

Amendement 10 : 2170.xx : Parcs à vélos couverts. Les Vert-e-s.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) présente l'amendement,

Mme Biolzi Stéphanie indique le vote de la COGEST : 3 pour, 4 contre, 0 abstention.

Mme Chervaz Véronique indique que le CM combat ce postulat.

Mme Métrailler Marie (Le Centre) combat ce postulat.

M Clivaz Cherryl (PS) indique qu'il soutient cette proposition.

Votation.

12 pour, 29 contre, 0 abstention.

Amendement refusé

Amendement 11 : 2170.3122.xx : Pavillons scolaires du Corbier. Les Vert-e-s.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) présente l'amendement,

Mme Biolzi Stéphanie indique le vote de la COGEST : 4 pour, 3 contre, 0 abstention.

Mme Cottet-Parvex Sandra (CM) demande le retrait de l'amendement, car des mesures ont déjà été entreprises.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) demande la quantité d'énergie économisée avec ces mesures et si le CM envisage un assainissement de ces pavillons.

Mme Cottet-Parvex Sandra (CM) répond aux questions de Mme Morisod Carole.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) retire l'amendement.

Amendement retiré.

Amendement 13 : 3290.3130.32 : Manifestation et réceptions / Prestation selon les besoins pour interprètes en langue des signes.

Mme Delarze Madeleine (PS) présente l'amendement.

Mme Biolzi Stéphanie indique le vote de la COGEST : accepté à l'unanimité

M Turin Olivier (CM) indique que la commune offre déjà ce service aux personnes qui le demande. Les coûts sont compris dans le budget « Manifestation ». Le CM combat l'amendement.

Mme Delarze Madeleine (PS) indique que l'amendement est maintenu.

M Birbaum Thomas (PLR) propose que la commune ajoute une option de réservation de cette prestation directement sur le site web de la commune, directement dans l'agenda de la commune.

Mme Vetter Chantal (Les Vert-e-s) indique que Les Vert-e-s soutiennent l'amendement.

M Turin Olivier (CM) valide le fait que la commune devrait mettre en avant la possibilité d'avoir des interprètes sur demande.

Votation.

12 pour, 19 contre, 10 abstentions.

Amendement refusé.

Pause de 15 minutes. Reprise à 21h16.

Amendement 20 : 6230.3634.30 : Traffic régional / Charges de transfert / MobiChablais. PLR

M Birbaum Thomas (PLR) présente l'amendement.

Mme Biolzi Stéphanie indique le vote de la COGEST : accepté à l'unanimité.

Mme Cottet-Parvex Sandra (CM) indique que la rubrique est liée, et l'amendement est donc non recevable. Elle ajoute des informations complémentaires. Le CM combat l'amendement.

Ouverture de la discussion.

M Clivaz Cherryl (PS) fait des remarques concernant les chiffres « aberrants » fourni par les TPC et soulève des manquements sérieux sur le contrôle des comptes. Il demande si un organisme cantonal devrait être mandaté pour une vérification des comptes.

M Morisod Florent (Les Vert-e-s) indique que Les Vert-e-s rejettent cet amendement.

Mme Métrailler Marie (Le Centre) indique que Le Centre accepte cet amendement.

M Birbaum Thomas (PLR) indique que pour le PLR, cette rubrique n'est pas liée et qu'elle peut être amendée, comme l'a fait le CG de Aigle. Il précise que l'objectif de l'amendement est de limiter le budget et de voter sur des chiffres réalistes. Une rallonge du budget par un crédit supplémentaire pourra être attribuée par le CG en mars 2023.

Mme Arlettaz Pauline (Le Centre) demande au CM quand est-ce que la commune a été informée du montant de l'augmentation annoncée par les TPC.

M Turin Olivier (CM) indique que Mobi Chablais fait partie d'une convention, et que la position du budget est donc liée. Le CM demande au CG de ne pas accepter cet amendement.

Mme Arlettaz Pauline (Le Centre) indique soutenir la réflexion du PLR dans le sens que ce point du budget n'est par une rubrique liée.

Votation.

23 pour, 14 contre, 4 abstentions.

Amendement accepté.

Amendement 24 : 7791.31 : (Nouvelle rubrique) Protection de l'environnement, charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Mme Vetter Chantal (Les Vert-e-s) présente l'amendement.

Mme Biolzi Stéphanie indique le vote de la COGEST : 2 pour, 4 non, 1 abstention.

M Turin Olivier (CM) présente la position du CM et propose de refuser l'amendement.

Votation.

12 pour, 28 contre, 1 abstention.

Amendement refusé

22h04 : Le Président du CG demande de voter la poursuite de la séance au-delà des 3 heures définies dans l'article 30 du règlement.

Votation.

Prolongation de la séance acceptée à l'unanimité.

Amendement 25 : 7791.3132.50 : Honoraires ext. -études par experts, spécialistes, etc..

M Morisod Florent (Les Vert-e-s) présente l'amendement.
Mme Biolzi indique le vote de la COGEST : 2 pour, 5 non, 0 abstention.
M Turin Olivier (CM) présente la position du CM et propose de combattre l'amendement.

Ouverture de la discussion générale

M Gex-Fabry Romain (UDC) indique que l'UDC combat l'amendement.
Mme Tissières Isabel (PS) indique que le PS ne soutient pas cet amendement, et indique que le PS estime qu'un postulat serait plus approprié.
Mme Fauquet Lucie (Les Vert-e-s) ajoute quelques informations.

Votation.

7 pour, 32 contre, 2 abstentions.

Amendement refusé.

Amendement 27 : 8790.3130.35 : Prestations tiers pour la promotion économie d'énergie.

M Gaillard David (Le Centre) présente l'amendement.
Mme Biolzi Stéphanie indique le vote de la COGEST : 4 pour, 3 non, 0 abstention.
Mme Cottet-Parvex Sandra (CM) indique que le CM n'est pas favorable à cet amendement. Elle donne des chiffres concrets de l'opération de 2021.

Ouverture de la discussion générale.

Mme Tissières Isabel (PS) : le PS soutient cet amendement.
Mme Vetter Chantal (Les Vert-e-s) : Les Vert-e-s combattent cet amendement.

Votation.

16 pour, 20 contre, 5 abstentions.

Amendement refusé.

Amendement 28: 6150.5010.00 : Aménagement de rues et places

M Clivaz Cherryl (PS) présente son amendement.
Mme Biolzi Stéphanie indique le vote de la COGEST : 7 pour, 0 non, 0 abstention.
M Turin Olivier (CM), profite d'excuser M Mikael Vieux (CM) absent ce soir. Il présente la position du CM et propose de combattre ce postulat.

Ouverture de la discussion générale

M Zürcher Cédric (PLR) donne un avis personnel sur les autres travaux à faire plus urgemment à Illarsaz.
M Turin Olivier (CM) répond à l'intervention de M Zürcher Cédric.

Votation.

38 pour, 0 contre, 3 abstentions.

Amendement accepté.

- Discussion de détails sur l'ensemble des rubriques du budget.

Page 3 à 12 : aucune remarque

Page 14 : Plan financier quadriennal 2023-2026 : aucune remarque

Page 16 à 22 : Principaux éléments du budget 2023 : aucune remarque

Page 24 à 29 :

Mme Rudaz Lisa (PS), page 25, rubrique 0120.3130.17 : Frais de réception. Elle demande au CM de remettre au budget l'AG culturel.

M Turin Olivier (CM) demande à Mme Rudaz Lisa (PS) quelle est le prix de cette mesure, car le CM n'a pas reçu d'estimation.

Mme Rudaz Lisa (PS) précise que c'était une remarque, et non pas un amendement.

M Gex-Fabry Romain (UDC), page 27. Il demande une clarification concernant le montant de 5'000 CHF pour la formation MSST sur 0220.3090.00, et un montant de 12'000CHF sur 0220.3132.00 pour une prestation similaire fournies par Monthey.

M Turin Olivier (CM) répond à la question.

Page 29 :

M Clivaz Cheryl (PS), page 29, rubrique 0290.3144.90. Il demande au CM si le contrat avec l'entreprise de nettoyage contient une clause en cas de renonciation ou dénonciation prématurée du contrat.

M Turin Olivier (CM) informe qu'il n'y a pas de telles clauses dans le contrat.

Page 30 à 37 :

Mme Tissières Isabel (PS), page 30, rubrique 1110.3111.00. Elle demande s'il existe une base légale claire réglementant la surveillance vidéo sur le territoire communale.

M Planchamp Jean-Luc (CM) indique qu'il y a une loi cantonale en élaboration. Il informe que le budget est uniquement pour maintenir le parc de caméras actuellement installé en fonction.

M Tissières Isabel (PS) indique qu'au vu de la réponse apportée, le PS estime la situation juridique floue et que des recours seraient possible. Le PS ne juge pas utile d'investir de l'argent sur des caméras qui ne peuvent pas être utilisées et dépose un amendement de 40kCHF pour réduire à 0CHF cette rubrique.

M Planchamp Jean-Luc (CM) indique que le budget est uniquement destiné à de la maintenance, mais aucun achat pour l'extension du système.

M Tissières Isabel (PS) répond qu'investir pour la maintenance de matériel qui ne pourrait pas être utilisé légalement est inutile et maintient l'amendement.

Suspension de séance. Réunion des membres du bureau autour du président.

M Sotillo José, Le Président, rappelle la directive du Conseil Général de 2014 concernant le processus d'adoption du budget et les délais de dépôt des amendements. Il demande si le PS maintient son amendement.

M Tissières Isabelle (PS) : Le PS maintient l'amendement.

M Vuille Côme (PLR), à titre personnel, communique son sentiment d'insatisfaction sur la procédure d'adoption du budget lors de cette séance du CG. Il mentionne le « gentleman agreement » du CG et sa directive interne adoptée en 2014 concernant la procédure d'adoption du budget avec les délais de dépôts des amendements pour permettre à la COGEST au CG de se préparer.

Il soulève également les dysfonctionnements suivants :

- Amendement en cours de séance plénière.
- Mise en doute par le CM de la capacité de vote du CG sur le taux d'indexation.
- Rubriques liées non précisées, si par exemple elles sont « liées cantonale » ou « liées partiellement ».
Il précise que ce manque d'information est insatisfaisant pour le CG au moment de se prononcer
- Nouvelle rubrique à 20kCHF, soit en dessous des 30kCHF.
- Amendement en dessous de 30'000 CHF
- Amendement de la plus petite rubrique uniquement.

Il demande au CG de clarifier la situation, pour que tous ces points soient clairs pour les partis, le bureau, les chefs de groupe. Il indique s'opposer à l'amendement, pas sur le fond, mais sur le principe

M Sotillo José, Président du CG, annonce que le bureau fera une séance spéciale avec le CM et la COGEST en début d'année 2023 pour clarifier les différents points soulevés.

Mme Tissières Isabel (PS) maintient son amendement 40kCHF.

Votation

11 pour, 23 contre, 7 abstentions.

Amendement refusé.

Page 38 à 46 :

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s), page 43, rubrique 2170.3144.48 : Entretien des casiers scolaires. Elle demande si montant au budget est le même chaque année.

Mme Chervaz Véronique (CM) indique que les casiers sont réparés par une entreprise externe et que le budget varie chaque année. Ce travail était fait en interne précédemment, mais par suite du départ à la retraite de M Lambiel, ce travail est maintenant externalisé.

Page 47 à 56 : aucune remarque

Page 57 à 59 : aucune remarque

Page 60 à 66 : aucune remarque

Page 67 à 72 :

M Ruiz Noé (Le Centre), page 72, 6230.4250.40 : Carte MobiChablais. Il demande au CM le mode de facturation des nouvelles carte RFID et la date de mise en service.

M Cottet-Parvex Sandra (CM) répond à la question de M Ruiz Noé. Phase test jusqu'à fin janvier, et mise en service en février.

M Clivaz Cheryl (PS) demande la durée de validité de ces nouvelles cartes. Il indique que les tickets papier actuels non utilisés devraient être retournés à la commune pour remboursement.

M Cottet-Parvex Sandra (CM) indique que la nouvelle carte a une validité d'une année civile.

Page 73 à 82 :

M Ruiz Noé (Le Centre), page 77, 7300.3130.78. Il demande pour quelles raisons le budget Gastrovert a-t-il diminué. Il soulève le problème que certains points de collecte sentent mauvais en été, et demande s'il serait possible d'augmenter le rythme des collectes en été et de les réduire en hiver.

M Cottet-Parvex Sandra (CM) répond que le budget est adapté sur les chiffres réels enregistrés sur les 9 premiers mois de l'année 2022. Elle ajoute qu'une adaptation des rythmes de collecte peut être envisagé.

Mme Métrailler Marie (Le Centre), page 77, 7300.3130.85. Elle demande si le montant alloué en 2022 pour cette rubrique a été utilisé entièrement ou non.

M Planchamp Jean-Luc (CM) indique que ce budget a été utilisé partiellement, car la surveillance est mandatée au cas par cas.

Page 83 à 87 :

M Clivaz Cheryl (PS), page 86, rubrique générale 8710 : Electricité. Il indique qu'il lui semble que le CM ne fait pas assez de suivi pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux en fonction de l'évolution et des études effectuées. Il prend l'exemple du potentiel du toit de la future UAPE à Clos-Novex.

M Turin Olivier (CM) indique que concernant l'UAPE, le CM n'est pas propriétaire, mais locataire, donc le CM n'a pas la possibilité d'installer elle-même des panneaux photovoltaïques.

M Clivaz Cheryl (PS), page 86, rubrique 8790.3130.35. Il demande si Valais Renov n'est pas un doublon avec les services similaires fournis gratuitement par la confédération.

M Cottet-Parvex Sandra (CM) indique que la commune de Collombey-Muraz fait partie d'un projet pilote au niveau cantonal, sur 2 ou 3 ans, et financé à 50% par le canton. Elle communiquera au CG le bilan dès que celui-ci sera disponible.

Page 88 à 100 : aucune remarque

Page 96 : Budget investissement : aucune remarque

Page 96 : Compte 1 Ordre et sécurité publique, défense : aucune remarque

Page 97 : Compte 2 Formation : aucune remarque

Page 98 : Compte 3 Culture, sports et loisir, église : aucune remarque

Page 98 : Compte 4 Santé : aucune remarque

Page 99 : Compte 5 Sécurité sociale : aucune remarque

Page 100 à 102 : Compte 6 Transports et télécommunications

M Joris Lionel (Le Centre), page 101, 6150.5010.65. Il demande quelle part de l'éclairage publique pourra être géré en télégestion à la suite de cet investissement.

M Turin Olivier (CM) indique que c'est la somme totale nécessaire pour le remplacement des répartiteurs électrique. Investissement prévu sur une année.

Page 103 à 107 : Compte 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire : aucune remarque

M Sotillo José, Président du CG, ouvre le débat final sur l'ensemble du budget.

M Birbaum Thomas (PLR) soulève diverses remarques.

Votation

41 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le budget est accepté à l'unanimité.

6. Motion : modification du règlement du Conseil général en lien avec la prise des PV de chaque assemblée plénière.

M Oberson Patrick, Vice-président du CG, présente la motion au nom du bureau.

Ouverture de la discussion générale.

M Vuille Côme (PLR) présente sa position personnelle et indique ne pas soutenir la motion.

Votation

20 pour, 16 contre, 5 abstentions.

La motion est acceptée.

7. En cas d'acceptation du point 6, création d'une commission ad'hoc.

Discussion générale

Aucune remarque

Votation

40 pour, 0 contre, 1 abstention.

La création de la commission ad'hoc est acceptée.

Constitution de la commission si le vote est accepté.

Le président demande aux partis de transmettre par mail dans la semaine leurs candidat pour cette commission.

8. Réponse au postulat du 16.08.2021, "Pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population"

M Turin Olivier (CM) répond que la commune est en discussion avec la commune de Monthey pour avoir ce type de lieu de recueillement laïque.

9. Informations du Conseil municipal.

M Turin Alexis (CM) annonce que le projet RCCZ et PAZ a été déposé auprès du canton pour obtenir son avis de principe.

10. Questions

M Zürcher Cédric (PLR) demande si la déchetterie d'Illarsaz sera déplacée, car le chemin d'accès a été mis en « bordiers autorisés », ce qui empêche l'accès à la déchetterie et à l'école par la même occasion.

M Turin Olivier (CM). Le CM donnera une réponse concrète par la suite.

M Gollut Emmanuel (Le Centre) soulève que les façades du Corbier côté Sud sont dans un état « déplorable ». Il demande si le CM prévoit des travaux.

M Turin Olivier (CM) indique qu'une fresque était prévue à cet endroit, mais que le financement a été refusé par le plénum du CG.

M Gollut Emmanuel (Le Centre) corrige en précisant que sa question concerne le côté sud de la salle de gym. Mme Chervaz Véronique (CM) indique que le budget non utilisé de 5kCHF prévu l'année dernière a été remis au budget de 2023. Par conséquent, il est envisageable qu'un projet de fresque soit fait sur ce mur.

M Gex-Fabry Romain (UDC) demande des clarifications à la suite du changement d'horaire des cars scolaires de Car Postal qui desservent les Neyres. Malgré le retour à la normale, il demande si des mesures sont envisagées ou envisageables.

Mme Chervaz Véronique (CM) confirme que le changement d'horaire ne laissait que 34 minutes aux enfants pour manger, soit 18 minutes de moins qu'avec l'ancien horaire. Elle ajoute que le CM a immédiatement

contacté Car Postal pour un retour à la normale à l'ancien horaire. Des réflexions sont en cours avec Car Postal pour réaménager les horaires afin que les enfants aient au minimum 1 heure pour manger.

11. Divers

Pas de divers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h53.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOBEY-MURAZ

LE PRESIDENT



M José Sotillo

LE SECRETAIRE



M Christophe Brendle